

Merahi met un contrat sur Danone

! 20070118-LIL-MERAHI.jpg

Il a gagné son premier combat. Mustapha Merahi, l'homme aux 961 contrats d'intérim chez Danone Bailleul, a obtenu hier la requalification de ses missions en un seul contrat à durée indéterminée à compter du 1er janvier 1997. Conséquence de cette décision du conseil des prud'hommes de Hazebrouck : Danone devra payer 33.000 euros d'indemnités pour le licenciement abusif de ce salarié, prié de quitter l'usine en octobre 2006.

«C'est une sanction juste pour Danone», a immédiatement réagi Mustapha Merahi, qui invite les autres salariés dans son cas «à se bouger». La multinationale, qui ne compte «a priori» pas faire appel, jouait profil bas hier. «Il y avait une situation anormale, elle est aujourd'hui réglée», a commenté un porte-parole. De son côté, l'avocat du groupe, Renaud Riolland, s'est employé à démontrer ? en brouillant les dates ? que « Danone avait mis en oeuvre un plan d'action pour supprimer l'abus de petits contrats dès la fin 2006, bien avant le problème de monsieur Mérahi. »

L'ex-intérimaire a maintenant deux objectifs : trouver un emploi, « même balayeur, ce que je veux, c'est bosser ». Et obtenir en appel le paiement de l'intéressement aux bénéficiaires - 70 000 euros -, que les prud'hommes lui ont refusé hier.

Olivier Aballain

20 Minutes, éditions du 20/09/2007 - 07h09

dernière mise à jour : 20/09/2007 - 08h18

Conseil en rémunération

Audit, benchmark, revues salariales
Evaluation et optimisation

Rugby

La Coupe du Monde de Rugby en direct
avec CanalSat

